

Chaque année, plus de 300 vélos
sont volés sur le littoral vendéen...
La plupart ne peuvent être restitués
à leur propriétaire faute d'identification.



Retrouver un vélo volé,
c'est plus simple
avec un vélo marqué !

Préfecture de la Vendée - Copyright : Thierry RYO/AdobeStock - Ne pas jeter sur la voie publique

vélo volé
vélo gravé
vélo retrouvé !

Avec le marquage BICYCODE®, un numéro unique est gravé sur le vélo.



Le marquage BICYCODE® permet la traçabilité d'un vélo volé : le numéro du vélo est associé aux coordonnées du propriétaire sur un registre national.

C'est une véritable immatriculation !

Policiers et gendarmes bénéficient d'un accès sécurisé au registre pour contacter facilement les propriétaires d'un vélo retrouvé.

Opération #MarqueTonVelo

La préfecture de la Vendée, la gendarmerie nationale, l'association des maires et des présidents de communautés de Vendée en partenariat avec AGEA et Centre Vélo organisent plusieurs opérations de marquage de vélo.



**Sam.
11
juillet**

Saint-Jean-de-Monts
Esplanade de la mer,
Espace des oiseaux
9H-13H

Saint-Hilaire-de-Riez
Place des oiseaux
15H-19H



**Mer.
15
juillet**

Barbâtre
Place du centre
9H-13H

Noirmoutier-en-l'Île
Place de l'hôtel de ville
15H-19H



**Sam.
18
juillet**

Les Sables d'Olonne
Place du palais de
justice
10H-13H et 15H-18H



**Sam.
25
juillet**

La Tranche-sur-Mer
Place de la mairie
9H-13H

Jard-sur-Mer
Parking de Boisvinet
15H-19H



**Sam.
1^{er}
août**

L'Île d'Yeu
Quai Carnot
9H30-13H
et 14H30-17H

Plus d'information
sur le marquage de vélo :
bicycode.org

Une participation
de 3€ par vélo
sera demandée

Se munir d'une
pièce d'identité